C.N.S.B.
FFBS
FÉDÉRATION FRANÇAISE
BASEBALL & SOFTBALL
cnsb@ffbs.fr
tél: 06 09 26 45 81

Réunion téléphonique du 09 mars 2018. ***(19 :00 20 :30)***
PV 02

Paris 09/03/ 2018

Composition de la C.N.S.B 2018 : *Jean-Marie Meurant Président , Stephen Lesfargues DTN, Olivier Dubaut ligue Ile de France .Hervé Lapeyre ligue du centre . Frédéric Beauvais ligue Ile de France. Thomas Kapusta ligue Occitanie. Jérôme Debrais ligue Nouvelle Aquitaine. André Parker FFBS.*
Membres présents : JM Meurant, Fred Beauvais, Hervé Lapeyre, Olivier Dubaut
Membres excusés : André Parker, Jérôme Debrais, Thomas Kapusta, Stephen Lesfargues.

1. Engagements championnats nationaux 2018

Constat : De trop nombreux dossiers d'engagements sont incomplets.

- Sénart ne nous a pas fait parvenir ses chèques d'engagements. A cette date le Club de Sénart ne pourra participer au championnat de division 1 et également au championnat de Nationale 1 pour son équipe réserve.

- PUC D1 D2 - manquent : fiche des officiels du club , budget et comptes approuvés en assemblée générale du club ou de la section. (Compte de résultat et bilan)

- Montpellier D1 – D2 : manquent toujours noms et photocopies des diplôme d'entraineurs

- La Guerche de Bretagne : manquent nom et photocopie du diplôme d'entraineur, rosters équipes jeunes, et R1

- Bréal sous Montfort : manquent nom et photocopie du diplôme d'entraineur , budget et comptes approuvés en assemblée générale du club ou de la section. (Compte de résultat et bilan). Utiliser les rosters officiels pour proposer vos équipes.

- Metz : manquent la fiche des officiels du club, le nom de l'entraineur et son diplôme

photocopié.

- Vallée du Gapeau : manque le budget comptes approuvés en assemblée générale du club ou de la section. (Compte de résultat et bilan).

Nous avons transmis dans nos envoies les documents officiels à remplir. Il est plus simple de les utiliser plutôt que de faire cela sur des morceaux de page excel ou autres.

2. Calendrier du Challenge de France 2018.

- La première journée, les matches sont programmés à 11 :30 et à 17 :00 afin de permettre aux huit équipes d'avoir le même temps de pre-game. Ainsi réparti :

Matchs programmés à 11H30 :

9H30-10H10 : batting practice équipe recevante

10H10-10H50 : batting practice équipe visiteuse

10H50-11H : infield équipe recevante

11H-11H10 : infield équipe visiteuse

11H10-11H20 : préparation du terrain

11H20-11H30 : Protocole d'avant match

Matchs programmés à 17H00 :

15H00-15H40 : batting practice équipe recevante

15H40-16H20 : batting practice équipe visiteuse

16H20-16H30 : infield équipe recevante

16H30-16H40 : infield équipe visiteuse

16H40-16H50 : préparation du terrain

16H50-17H00 : Protocole d'avant match

- Pour la deuxième journée le pré-game ne sera possible que pour le premier match
- Pour les matchs suivants, les tunnels de frappe ainsi que des espaces engazonnes à proximité du terrain principale seront à utiliser.

- ½ finale et finale préparation normale deux heures avant le début du match

Deux commissaires techniques seront nommés/ un à Valenciennes, l'autre à Compiègne

3. Reports de matches ou modifications horaires.

Fédération Française de Baseball et Softball REGLEMENTS GENERAUX DES EPREUVES SPORTIVES DE BASEBALL 2018
Rédacteur : Commission Fédérale de la Réglementation
22/55 Edition du 11 février 2018

Art : 17.04.03 :Sur demande écrite des deux clubs concernés, adressée au moins quinze jours avant la rencontre en saison régulière et au moins 72 heures avant la rencontre pour les phases de classement et de finale, accompagnée d'un droit dont le montant est défini annuellement par le comité directeur de l'organe fédéral considéré.

Division 1

La Rochelle - Montpellier

- ⇨ Date initiale : 22 avril à 11 :00
- ⇨ Date proposée : 22 avril à 10 :00
- ⇨ Club requérant : La Rochelle
- ⇨ Décision CNSB : ACCORD

- ⇨ **Montpellier – La Rochelle**
- ⇨ Date initiale : 24 juin à 11 :00
- ⇨ Date proposée : 24 juin à 10 :00
- ⇨ Club requérant : Montpellier
- ⇨ Décision CNSB : ACCORD

- **Savigny – Montigny :**
  - ⇨ Date initiale 15 avril
  - ⇨ Date proposée : 8 Juillet
  - ⇨ Club requérant : Savigny
  - ⇨ Décision CNSB : ACCORD

- **Savigny - Montpellier**
  - ⇨ Date initiale 3 juin
  - ⇨ Date proposée : 9 septembre
  - ⇨ Club requérant : Savigny
  - ⇨ Décision CNSB : ACCORD

Division 2

- **Nice- Toulouse**
  - ⇨ Date initiale 15 avril
  - ⇨ Date proposée : 1 juillet
  - ⇨ Club requérant : Nice

⇨ Décision CNSB : ACCORD

- **Bon-Encontre - Toulouse**
  - ⇨ Date initiale 22 avril
  - ⇨ Date proposée : 13 mai
  - ⇨ Club requérant : Bon-Encontre
  - ⇨ Décision CNSB : ACCORD

- **Nice – Bon-Encontre**
  - ⇨ Date initiale 27 mai
  - ⇨ Date proposée : 26 mai – 16H et 27 mai– 10H
  - ⇨ Club requérant : Bon-Enontre
  - ⇨ Décision CNSB : ACCORD

- **Béziers - Eysines**
  - ⇨ Date initiale 10 juin
  - ⇨ Date proposée : 1 avril
  - ⇨ Club requérant : Béziers
  - ⇨ Décision CNSB : ACCORD

4. Points divers

- Championnat régional Bretagne : Homologué

- Demande de Toulouse si possibilité d'utiliser une batterie composée d' un lanceur de nationalité dominicaine et d'un receveur non sélectionnable en équipe de France. Rappel de l'article 31 04 des RGES 2018 qui rappelle qu'une batterie doit être composée d'au moins un joueur sélectionnable en équipe de France.

- Lagny : à ce jour, le club n'a toujours pas de terrains pour les 6 dates de matchs « à domicile » du championnat de Nationale 1.
R.G.E.S :18.02.02.02 Ces clubs devront communiquer le nom du terrain d'accueil à la C.N.S.B ou à la CF Jeunes, ou dans le cadre de leurs compétences à leurs décentralisations régionales ou départementales, 45 jours avant la date de début du championnat considéré.

Prochaine réunion : 30 mars – 19H

Pour la C.N.S.B
Jean-Marie Meurant
Président

FEDERATION FRANCAISE DE BASEBALL ET SOFTBALL

Commission Nationale Sportive Baseball (CNSB) **Président** : Jean-Marie MEURANT

Objet : **Compte-rendu de la réunion Skype du 17 avril 2018**

Membres ayant participé à la téléconférence de 18h30 à 19h30 : Jean-Marie MEURANT, Stephen LESFARGUES, Thomas KAPUSTA, Hervé LAPEYRE
Membres excusés : Olivier DUBAUT, Frédéric BEAUVAIS, André PARKER

Il est constaté que 4 membres étant présents, la CNSB peut valablement délibérer par voie de téléconférence sous la présidence de Jean-Marie MEURANT.

AVERTISSEMENTS

- Rodolphe LE MEUR, club de Montigny-le-Bretonneux, licence n° 32958, expulsion match D101007.

- Jamel BOUTAGRA, club du P.U.C, licence n°23797, expulsion match D1O1008.

- Yoan ANTONAC, club de Montpellier, licence n°71702, expulsion match D101005.

- Manuel VOLQUEZ, club d'Evry, licence n°19299, expulsion match N1 B 203.

- Larry INFANTE, club de St Just-St-Rambert, licence n°91513, expulsion match D101009.

- Romain MARTINEZ-SCOTT, club de Sénart, licence n°26460, expulsion match D101012.

DEMANDES DE REPORT

Les clubs doivent s'adresser à la CNSB et non à la CNAB pour toutes demandes et les informations données par la CNAB n'exonèrent pas les clubs des procédures officielles auprès de la CNSB.

DEMANDES DE CHANGEMENTS D'HORAIRE

La CNSB attend les demandes de reports sur formulaire officiel avec les signatures des 2 clubs.
Aucune demande ne sera prise en considération s'il manque l'accord signé des 2 clubs.

Division 1 :

La Rochelle vs Montpellier	Horaire initial :	22 avril à 11h00
	Horaire proposé :	22 avril à 10h00

Décision CNSB : Accordé (club requérant La Rochelle)

Sénart vs Savigny Date et horaire initiaux : 29 avril à 11h00
Dates et horaires proposés : 28 avril à 20h00
et 29 avril à 11h00

Décision CNSB : Accordé (club requérant Sénart)

Sénart vs Montpellier Date et horaire initiaux : 22 juillet à 11h00
Dates et horaires proposés : 21 juillet à 20h00
et 22 juillet à 11h00

Décision CNSB : Accordé (club requérant Sénart)

Savigny vs Sénart Date et horaire initiaux : 15 juillet à 11h00
Date et horaires proposés : 14 juillet à 16h00
et 19h30

Décision CNSB : Accordé (club requérant Savigny)

Division 2 :

Nice vs Bon-Encontre Date et horaire initiaux : 27 mai à 11h00
Dates et horaires proposés : 26 mai à 16h00
et 27 juillet à 10h00

Décision CNSB : Accordé (club requérant Bon-Encontre)

DEMANDES DE CHANGEMENTS DE DATES

Division 1 :

Savigny vs Montigny Date initiale : 15 avril à 11h00
Date proposée : 8 juillet à 11h00 et 14h00

Décision CNSB : Accordé (club requérant Savigny)

Savigny vs Montpellier Date initiale : 3 juin à 11h00
Date proposée : 9 septembre à 11h00 et 14h00

Décision CNSB : Accordé (club requérant Savigny)

Division 2 :

Bon-Encontre vs Toulouse Date initiale : 22 avril à 11h00
Date proposée : 13 mai à 11h00 et 14h00

Décision CNSB : Accordé (club requérant Bon-Encontre)

HOMOLOGATION DES RENCONTRES

Journée du 8 avril 2018 :

Décision CNSB : le match 1 Montigny vs PUC sur le score de 1-0 est perdu par pénalité pour le club de Montigny-le-Bretonneux.
Article 31.03 : Lorsqu'il y a trois joueurs non sélectionnables en équipe de France ou plus sur la feuille de match, lorsque le lanceur n'est pas sélectionnable en équipe de France, le batteur désigné doit être sélectionnable en équipe de France.
Montigny vs PUC : 0-9

Suivant les art:29.01 - 04 et 29.05.01

Le club du PUC a communiqué son Iroster à la commission sportive mercredi 18/04/18 précisant que l'arbitre ne le lui avait jamais demandé sur le terrain le jour du match. Aprés vérification de la CNSB et du site fédéral , nous avons constaté qu'effectivement le roster avait bien éte tirée sur le site fédéral le samedi 7 Avril à 21:29 et 23:29. Conforme avec les feuilles de matches.

Les autres rencontres de Division 1 sont homologués.
Les rencontres de Division 2 sont homologués.
Les rencontres de Nationale 1 sont homologués.

Journée du 15 Avril 2018 :

Les rencontres de Division 1 sont en cours d'homologation.
Les rencontres de Division 2 sont en cours d'homologation.
Les rencontres de Nationale 1 sont en cours d'homologation.
La rencontre Sénart – La Rochelle match D101011 est perdue par pénalité 9 – 0 ,le club de La Rochelle n'ayant pas respecté l'article des RGES 31.06.01 qui concerne les lanceurs sélectionnables en équipe de France.

Observation CNSB : Il manque toujours le Iroster du club de Bréal-sous-Montfort après la deuxième journée. L'arbitre du match m'a signalé qu'il était certain de l'avoir vérifié et remis à la table de score.

CHALLENGE DE FRANCE 2018

Les roster provisoires vous parviendront rapidement, ils devront être retournés avant le 04 mai 2018.

Observation CNSB :

La CNSB demande aux équipes de bien relire le règlement sportif du Challenge de France notamment les articles 6, 7, 13 et 14.
https://ffbs.fr/wp-content/uploads/2018/04/FFBS-Reglement-sportif-Challenge-de-France-Baseball-CD-21.10.17.pdf

---

POUR RAPPEL : COMMUNICATION DES RESULTATS

Observation CNSB :

La CNSB rappelle que la pénalité financière pour non présentation et envoi du IRoster est de 150€. Cette saison, la CNSB appliquera cette obligation ainsi que celles citées ci-dessous, puisque les deux premières journées commencent assez mal sur ces points de règlement.

Bilan des deux premières journées : feuilles de match mal remplies pas de nom d'équipe, pas de n° de maillot ou de position, absences de notifications pour les joueurs (M) mutés et (E) étrangers, souvent très mal écris, penser à ceux qui passent beaucoup de temps aussi pour valider et faire les statistiques de vos rencontres, résultat nom communiqué après chaque rencontre par SMS

Pour rappel : **le score après chaque rencontre doit être communiqué à la CNSB** à Jean-Marie Meurant par SMS au O6 09 26 45 81 par le club recevant.

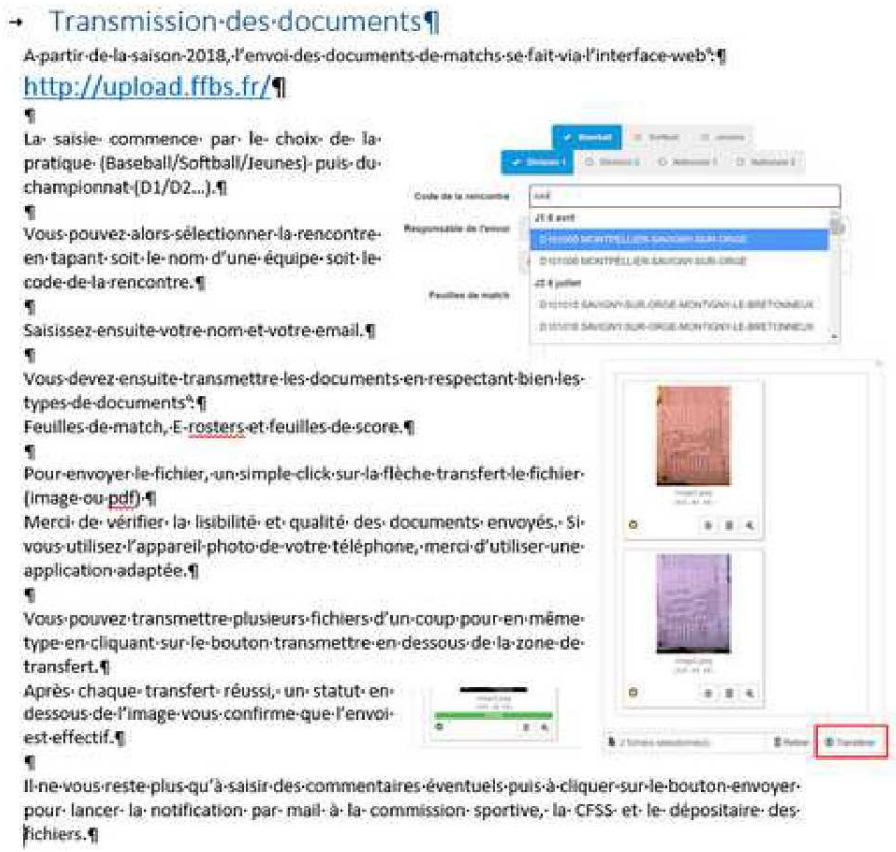

→ Transmission des documents

A partir de la saison 2018, l'envoi des documents de matchs se fait via l'interface web :

http://upload.ffbs.fr/

La saisie commence par le choix de la pratique (Baseball/Softball/Jeunes) puis du championnat (D1/D2...).

Vous pouvez alors sélectionner la rencontre en tapant soit le nom d'une équipe soit le code de la rencontre.

Saisissez ensuite votre nom et votre email.

Vous devez ensuite transmettre les documents en respectant bien les types de documents :
Feuilles de match, E-rosters et feuilles de score.

Pour envoyer le fichier, un simple click sur la flèche transfert le fichier (image ou pdf).
Merci de vérifier la lisibilité et qualité des documents envoyés. Si vous utilisez l'appareil photo de votre téléphone, merci d'utiliser une application adaptée.

Vous pouvez transmettre plusieurs fichiers d'un coup pour en même type en cliquant sur le bouton transmettre en dessous de la zone de transfert.
Après chaque transfert réussi, un statut en dessous de l'image vous confirme que l'envoi est effectif.

Il ne vous reste plus qu'à saisir des commentaires éventuels puis à cliquer sur le bouton envoyer pour lancer la notification par mail à la commission sportive, la CFSS et le dépositaire des fichiers.

Lors du dépôt des documents faire glisser ceux-ci dans le bon sens, idem lorsque vous scanner vos feuilles de match ou de score ou Iroster.

Vous devez utiliser les documents officiels de la fédération sous peine d'amende !

TERRAINS

Club de Lagny : **la CNSB est toujours en attente des terrains où se dérouleront les rencontres home-team. La CNSB souhaite le formulaire de report du terrain pour chaque rencontre.**

Non seulement, la CNAB a besoin de ces renseignements pour prévoir le déplacement des arbitres mais ces informations sont aussi nécessaires pour les péréquations et la commission médicale dans le cadre de la lutte anti-dopage.

Prochaine réunion : le 9 mai 2018
Jean-Marie MEURANT
Président

FFBS
FÉDÉRATION FRANÇAISE
BASEBALL & SOFTBALL

FEDERATION FRANCAISE DE BASEBALL ET SOFTBALL

Commission Nationale Sportive Baseball (CNSB) **Président** : Jean-Marie MEURANT

Objet : **Compte-rendu de la réunion Skype du 02 Mai 2018**

Membres ayant participé à la téléconférence de 17h30 à 18h30 : Jean-Marie MEURANT, Stephen LESFARGUES, Thomas KAPUSTA, Hervé LAPEYRE, Olivier DUBAUT, Frédéric BEAUVAIS : Excusé André PARKER

Il est constaté que 6 membres étant présents, la CNSB peut valablement délibérer par voie de téléconférence sous la présidence de Jean-Marie MEURANT.

AVERTISSEMENTS

Journée 3 : Division1 match PUC vs Sénart
Pas de traçage des cadres de batteurs entre les deux matches.
Pas de feuilles de matches, commencé avec un quart d'heure de retard.

18.04.01 RGES : *Les terrains doivent être obligatoirement tracés suivant l'article 1.04 ou à l'article 2.01 de la nouvelle version des règles officielles de baseball éditées par la fédération par le club recevant ou par l'organisateur de la ou des rencontres*

18.04.02 RGES : *Le responsable du traçage du terrain doit avoir terminé le traçage de la surface de jeu, l'installation des bases et plaques, une heure avant le début de la rencontre ; et 10 minutes entre les rencontres, en cas de programme double ou de rencontres successi*ves.

DERNIERS AVERTISSEMENTS : pour feuille de match mal remplie
- * **E :** Etranger **UE :** Europe et Cotonou **M :** Muté **Ex :** Extension de licence **18U :** 18 ans et moins ;
- pas de n° d'uniforme ou de position ;
- non des clubs « Recevant, Visiteur » ;
- absence des n° d'uniformes ou de position ;
- absence horaire de début ou fin de match ;
- documents de match FM – FS –
- Line-up non officiels ;
- non transmission des FM – FS – Iroster le soir des rencontres ;
- non communications des résultats après chaque match par SMS au n° de téléphone déjà communiqué ;
- joueurs absents non barrés sur le Iroster ;
- écriture illisible feuille de match ou doit apparaitre Nom et prénom.

Ce rappel de la CNSB est le dernier avant l'application stricto sensu de l'annexe 2 des RGES sur les pénalités et sanctions financières.

REPORT DE MATCH (Rain out)

Division 1 : Montpellier vs Saint Just-Saint Rambert : rain-out reporté au 20 Mai 2018.
Division 2 : Toulouse vs Montpellier2 du 08 avril (match 2 rain-out) reporté au 20 Mai 2018 11h.
Division 2 : Toulouse vs Bon-Enontre du 29 avril (match 2 rain-out) reporté au 20 Mai 2018 15h.

DEMANDES DE CHANGEMENTS D'HORAIRE

La CNSB attend les demandes de reports sur formulaire officiel avec les signatures des 2 clubs.
Aucune demande ne sera prise en considération s'il manque l'accord signé des 2 clubs,et éventuellement du terrain d'acceuil.

Division 1 :

Sénart vs PUC	Horaire initial :	24 Juin à 11h00
	Horaire proposé :	23 Juin à 20h00

Décision CNSB : Accordé (club requérant Sénart)

DEMANDES DE CHANGEMENTS DE DATES

Nationale 1 :

Lagny vs Evry	Date initiale :	06 mai à 11h00 à Lagny
	Date proposée :	06 mai à 11h00 et 14h00 à Evry

Décision de la CNSB

HOMOLOGATION DES RENCONTRES

Journées du 22 et 29 avril 2018 :

Rouen vs Puc : Rappel RGES *Article 31.03 : Lorsqu'il y a trois joueurs non sélectionnables en équipe de France ou plus sur la feuille de match, lorsque le lanceur n'est pas sélectionnable en équipe de France, le batteur désigné doit être sélectionnable en équipe de France.*

Décision CNSB : une défaite par pénalité pour le PUC (9-0 pour Rouen)

Les autres rencontres de Division 1 sont homologuées.
Les rencontres de Division 2 sont homologuées.
Les rencontres de Nationale 1 sont homologuées.

RAPPEL de la règle déjà mise en place sur l'année 2017 : ***DES LANCEURS SELECTIONNABLES EN EQUIPE DE FRANCE :***

31.06.01 *Les règles concernant les lanceurs sélectionnables en équipe de France sont les suivantes :*
- 6 manches au moins par rencontre en programme simple,
- En cas de programme double, un lanceur sélectionnable en équipe de France doit lancer au moins la moitié des manches prévues,

En cas de finale en trois rencontres, le lanceur sélectionnable en équipe de France doit lancer au total :
- Au moins 18 manches lorsque les rencontres se jouent en 9 manches,
- Au moins 14 manches lorsque les rencontres se jouent en 7 manches.

- Les Finales en cinq rencontres sont composées :
- Le premier week-end d'un programme double,
- Le second week-end d'un programme triple.

- Une manche se divise en nombre de retraits :
- Un retrait égale 1/3 de manche
- Deux retraits égalent 2/3 de manche.

31.06.02 *Les infractions aux dispositions de la règle 31.06.01 des présents règlements, relevé par la C.F.S.S ou la C.N.S.B, se verront sanctionnées pour l'équipe fautive par :*

- ✓ *Une défaite par pénalité en cas de programme simple,*
- ✓ *La défaite par pénalité de la deuxième rencontre d'un programme double,*
- ✓ *La défaite par pénalité de la 2ème et/ou de la 3ème rencontre d'un programme triple.*

Pour résumer, *il y a une inversion dans les textes de la notion de joueur non sélectionnable en équipe de France qui se transforme en notion de joueur sélectionnable en équipe de France. Il faut comprendre pour le terme « joueur sélectionnable en équipe de France », joueur avec une carte d'identité ou un passeport français.*

Pour être claire également sur la règle 31.06.01, un programme double de baseball (19 ans et plus) se déroule en 9 manches (Division 1 et 2) ou 7 manches (Nationale 1) mais une rencontre s'arrête dès qu'une équipe mène avec au moins 10 points d'écart ou 15 points d'écarts à partir du nombre de manches indiquées dans l'annexe 4 des RGES baseball 2017.

S'il s'agit d'une rencontre d'un programme double qui s'arrête selon les conditions de l'annexe 4 des RGES baseball avec un joueur sélectionnable en équipe de France, la règle 31.06.01 est considérée comme appliquée peu importe si la rencontre à durée 5, 6, 7 ou 8 manches.

CHALLENGE DE FRANCE 2018

Les roster provisoires, ils devront être retournés avant le 04 mai 2018. Les roster définitifs devront être présentes lors de la réunion technique dans l'ordre alphabétique non manuscrit.

La réunion technique se déroulera **le mercredi 9 mai à 19h30** au club house du terrain de Valenciennes, présence obligatoire d'un représentant du club.

Observation CNSB :
La CNSB demande aux équipes de bien relire le règlement sportif du Challenge de France notamment les articles 6, 7, 13 et 14.
https://ffbs.fr/wp-content/uploads/2018/04/FFBS-Reglement-sportif-Challenge-de-France-Baseball-CD-21.10.17.pdf

---

Pour la C.N.S.B
Jean-Marie Meurant

FEDERATION FRANCAISE DE BASEBALL ET SOFTBALL

Commission Nationale Sportive Baseball (CNSB) **Président** : Jean-Marie MEURANT

Objet : **Compte-rendu de la réunion Skype du 24 Mai 2018**

Membres ayant participé à la téléconférence de 17h30 à 18h45 : Jean-Marie MEURANT, Stephen LESFARGUES, Hervé LAPEYRE, Olivier DUBAUT, Frédéric BEAUVAIS : Excusé André PARKER, Thomas KAPUSTA.

Il est constaté que 5 membres étant présents, la CNSB peut valablement délibérer par voie de téléconférence sous la présidence de Jean-Marie MEURANT.

AMENDES

Pour rappel :
pour feuille de match mal remplie
* E : Etranger UE : Europe et Cotonou M : Muté Ex : Extension de licence 18U : 18 ans et moins ; pas de n° d'uniforme ou de position ; non des clubs « Recevant,Visteur » ; absence des n° d'uniformes ou de position ; absence horaire de début ou fin de match ;documents de match FM – FS – Line-up non officiels ; non transmission des FM – FS – Iroster le soir des rencontres ; non communications des résultats après chaque match par SMS au n°de téléphone déjà communiqué ; joueurs absents non barrés sur le Iroster ; écriture illisible feuille de match ou doit apparaitre Nom et prénom.

Pensez-y… déjà quelques amendes dont vous pourrez prendre connaissance dans le document joint « Amendes2018 »

REPORT DE MATCH (Rain out)

Toulouse vs Montpellier2 du 08 avril (match 2) : rain-out reporté au 22 Juillet 2018 à 11 heures
Toulouse vs Boé Bon-Encontre du 29 avril (match 2) : rain-out reporté au 22 Juillet 2018 à 15heures

DEMANDES D'INVERSION DE MATCH

Division 2 :

PUC 2 vs Metz
Date et horaire initiaux : 10 juin à 11h00
Date et horaires proposés : 24 juin à 11h00

Décision CNSB : Accordé (club requérant PUC 2)

Metz vs PUC 2
Date et horaire initiaux : 24 juin à 11h00
Date et horaires proposés : 10 juin à 11h00

Décision CNSB : Accordé (club requérant PUC2)

HOMOLOGATION DES RENCONTRES

Journée du 6 mai 2018 :

Décision CNSB : le match 1 (D101033) Montigny vs Rouen sur le score de 4-5 est perdu par pénalité pour le club de Rouen.
Article 31.03 : Lorsqu'il y a trois joueurs non sélectionnables en équipe de France ou plus sur la feuille de match, lorsque le lanceur n'est pas sélectionnable en équipe de France, le batteur désigné doit être sélectionnable en équipe de France.
Montigny vs Rouen : 9-0

Les autres rencontres de Division 1 sont homologués.
Les rencontres de Division 2 sont homologués.
Les rencontres de Nationale 1 sont homologués.

Journée de report du 20 mai 2018 :

Les rencontres de Division 1 sont homologués.
Les rencontres de Division 2 sont homologués.
Les rencontres de Nationale 1 sont homologués.

CHALLENGE DE FRANCE 2018

Résultats ½ finales et finale 2018 :

N°	Terrain	Horaire	Poule	Match	Score
SAMEDI 12 MAI					
MB6	Valenciennes	11:00	SC	Savigny-sur-Orge Lions — Rouen Baseball 76	3 - 7
MA6	Valenciennes	16:00	SC	Montigny-le-Bret. Cougars — Senart Templiers	6 - 18
DIMANCHE 13 MAI					
Finale	Valenciennes	14:00	FI	Senart Templiers — Rouen Baseball 76	5 - 13

Annexe 3.01 des RGES Baseball : Les Huskies de Rouen représenteront la France dans les Compétitions Européennes 2019 ouvertes aux clubs dans les conditions définies aux articles 7.03 à 7.09 des RGES Baseball.

Les demi-finalistes de l'édition 2018 (Rouen, Sénart, Montigny-le-Bretonneux et Savigny-sur-Orge) sont qualifiés automatiquement pour l'édition 2019.

Les récompenses Individuelles :
Meilleur Batteur : PERRIN Sylvain (Montpellier)
Meilleur Lanceur : LOPEZ Yorfrank (Montigny-le-Bretonneux)
MVP de la finale : GLEESON Dylan (Rouen)

La CNSB félicite les 2 clubs organisateurs de Valenciennes et Compiègne.

Certains articles du règlement du Challenge de France baseball seront à l'étude par la CNSB pour l'édition 2019.

CHAMPIONNATS REGIONAUX

Rappel
Les résultats doivent être envoyé à la commission sportive toutes les semaines.
Mettre le noms des équipes et pas le nom du logo. Certaines ligues n'envoient que leur logo et il faut retrouver l'équipe.

Pour la C.N.S.B
Jean-Marie Meurant

FEDERATION FRANCAISE DE BASEBALL ET SOFTBALL

Commission Nationale Sportive Baseball (CNSB) **Président** : Jean-Marie MEURANT

Objet : **Compte-rendu de la réunion Skype du 06 juin 2018**

Membres ayant participé à la téléconférence de 17h00 à 18h15 : Jean-Marie MEURANT, Stephen LESFARGUES, Thomas KAPUSTA, Fréderic BEAUVAIS, Olivier DUBAUT, Jérôme DEBRAIS
Excusé : André PARKER, Hervé LAPEYRE.

Il est constaté que 6 membres étant présents, la CNSB peut valablement délibérer par voie de téléconférence sous la présidence de Jean-Marie MEURANT.

AVERTISSEMENTS

Pour les feuilles de matchs mal remplies, inscrire à droite du nom et prénom de chaque joueur :
E pour étranger, M pour muté, 18U joueur 18U, EC joueurs communautaires

RECLAMATION DU CLUB DE NICE CAVIGAL

Le club du Cavigal de Nice a fait une réclamation après la première rencontre du programme double du championnat de Division 2 baseball les opposant au club de Boé Bon-Encontre en date du 27/05/18.
La réclamation porte sur la règle de l'annexe 9 des RGES article 5.10. (e).
La demande du club de Nice sera traitée le 13 juin 2018 par la CNSB (Article 35.01.03).

SANCTIONS

- Avertissement pour Yanaël DELPECH, club de Boé Bon-Encontre, licence n° 1278, match D2B146 du 26/05/18.
- Avertissement pour l'ensemble du banc de l'équipe de Nice, match D2B146 du 26/05/18.
- Avertissement pour Pierre MONBEIG, club du PUC, licence n° 34146, match D2A151 du 3/06/18.
- Avertissement pour James BLAIR, club du PUC, licence n° 84313, match D2A152 du 3/06/18
- Avertissement pour l'ensemble du banc de l'équipe de PUC 2, match D2A151 du 03/06/18.
- Expulsion pour François COLOMBIER, club de Rouen, licence n°17996, match D101042 du 27/05/18.
- Expulsion pour Louis LUCAS, club de Bréal-sous-Montfort, licence n° 23790, match N1C322 du 27/05/18.
- Expulsion pour Lopez YORFRANCK, club de Montigny-le-Bretonneux, licence n° 105957, match D101043 du 27/05/18.
- Expulsion pour Robert USHY, club de Clermont-Ferrand, licence n° 106178, match D2A152 du 3/06/18.

HOMOLOGATION DES RENCONTRES

Journée du 26 et 27 mai 2018 :

Les rencontres de Division 1 sont homologués.
Les rencontres de Division 2 sont homologués à l'exception de la rencontre Nice-Boé Bon-Encontre.
Les rencontres de Nationale 1 sont homologués.

Journée du 3 juin 2018 :

Les rencontres de Division 1 sont homologués.
Les rencontres de Division 2 sont homologués, à l'exception du match 2 Metz –Rouen manque feuille de match.
Les rencontres de Nationale 1 sont homologués.

RENONCEMENT

La CNSB enregistre le renoncement du club de Saint-Just-Saint-Rambert pour le reste de la saison régulière de Division 1 baseball 2018.

Pour rappel des RGES de Baseball 2018 :
Article 19.07.01 En cas de renoncement volontaire ou involontaire, d'une équipe pendant la saison régulière, elle est sanctionnée par un forfait général, ses cautions sont encaissées, et elle redescend automatiquement, pour la saison suivante, au championnat de niveau le plus bas, sans possibilité de repêchage.

Décision CNSB : toutes les rencontres contre ce club sont déclarées par un forfait général.

Pour la C.N.S.B
Jean-Marie Meurant

FEDERATION FRANCAISE DE BASEBALL ET SOFTBALL

Commission Nationale Sportive Baseball (CNSB) **Président** : Jean-Marie MEURANT

Objet : **Compte-rendu de la réunion Skype du 23 juillet 2018**

Membres ayant participé à la téléconférence de 18h00 à 19h30 : Jean-Marie MEURANT, Frédéric BEAUVAIS, Thomas KAPUSTA, Jérôme DEBRAIS, Hervé LAPEYRE, Olivier DUBAUT.
Excusé Stéphen LESFARGUES.

Il est constaté que 6 membres étant présents, la CNSB peut valablement délibérer par voie de téléconférence sous la présidence de Jean-Marie MEURANT.

AVERTISSEMENTS

Les dugs out sont les abris des coaches et des joueurs inscrits sur la feuille de match et en uniforme. Toute personne ne l'étant pas doit être expulsée du terrain par l'arbitre ou le commissaire technique.
Les coachs doivent porter une tenue identique à celle des joueurs. Pas de fantaisie vestimentaire : débardeur, short ou autre tenue inadéquate.
Rappel les documents de matches doivent être envoyés dès le dimanche soir sur le site de la CFSS. Et si possible qu'une seule fois suivez le protocole indiqué merci d'avance

REPORT DE MATCH

.
Le match reporté Toulouse vs Montepellier2 du dimanche 22 juillet à 11 :00
Forfait de Montpellier2 9-0

SANCTIONS

Pas de résultat des matches par SMS de Montpellier2 pour les journées du 8 et 15 juillet
Idem pour le club de Lagny.
Les résultats doivent être communiqués après chaque match par SMS au 06 098 26 45 81
Match du 8.07 PUC – Clermont : expulsion Thomas Médina licence N° 9635 matches D2A182
voir le tableau des amendes qui sera joint

HOMOLOGATION DES RENCONTRES

Journée du 15 et 22 juillet
Les rencontres de D1 sont homologuées

Les rencontres de D2 sont homologuées ainsi que les matches reportés au 22 juillet
Clermont Ferrand – Metz
Toulouse – Montpellier2
Toulouse – Bon-Encontre

Sont également homologuées les rencontres reportées au Ier juillet
D2 : PUC2 – Rouen2 et Nice – Toulouse
N1 : Les Andelys – Sénart2

POINTS DIVERS

Le calendrier officiel des play off et play down du championnat de nationale1est sur le site :
http://www.stats.ffbs.fr/2018/nationale1/resultats.php
Les matches du samedi se joueront à 15 heures dimanche 11 et 14 heures

Le calendrier de nationale 2 : http://www.stats.ffbs.fr/2018/nationale2/resultats.php

CHAMPIONNAT N2 2018

COMPOSITION DES POULES NATIONALE 2

POULE 1
Dunkerque – Nancy – Savigny 2
POULE 2
Fenay – Gift sur Yvette- Bron St Priest
POULE 3
Pineuilh – Rennes – Montigny
POULE 4
Anglet – Meyzieu

Le Calendrier de NATIONALE 2

15-16Septembre **22-23 Septembre** **29- 30 Septembre**

Plateau 1 à Dunkerque	**Plateau 5 à Savigny**	**Plateau 9 à Nancy**
Dunkerque- Savigny	Savigny-Dunkerque	Nancy-Savigny
Savigny-Nancy	Dunkerque-Nancy	Savigny-Dunkerque
Nancy-Dunkerque	Nancy-Savigny	Dunkerque-Nancy
Plateau 2 àFenay	**Plateau à Bron**	**Plateau 10 à Gif / Yvette**
Fenay-Bron	Bron-Fenay	Gif/Yvette-Bron
Bron – Gif/Yvette	Fenay-Gif/Yvette	Bron-Fenay
Gif/Yvette-Fenay	Gif/Yvette -Bron	Fenay- Gif/Yvette
Plateau 3 à Rennes	**Plateau 7 à Pineuilh**	**Plateau 11 à Montigny**
Rennes-Pineuilh	Pineuilh-Rennes	Montigny-Pineuilh
Pineuilh-Montigny	Rennes-Montigny	Pineuilh-Rennes
Montigny-Rennes	Montigny-Pineuilh	Rennes-Montigny
Plateau 4 à Anglet	**Plateau 8 àMeyzieu**	
Anglet-Meyzieu	Meyzieu-Anglet	
Meyzieu- Anglet	Anglet-Meyzieu	

Match le samedi à 16h Le dimanche à 10h et 14h.

Scoreur fourni par l'équipe recevant et les arbitre nommés par la CRAB.

Journées de réserve 6 octobre et 7 Octobre

Les ½ finales, petite finale et finale se dérouleront sur terrain neutre les 13 et 14 octobre.

Le match de barrage N2/N1 se déroulera le 20 et 21 octobre.

BONNES VACANCES A TOUS

Pour la C.N.S.B
Jean-Marie Meurant

FEDERATION FRANCAISE DE BASEBALL ET SOFTBALL

Commission Nationale Sportive Baseball (CNSB) **Président** : Jean-Marie MEURANT

Objet : **Compte-rendu de la réunion téléphonique du 05 septembre 2018**

Membres ayant participé à la téléconférence de 16h00 à 18h00 : Jean-Marie MEURANT, Olivier DUBAUT, Hervé LAPEYRE, Stephen LESFARGUES
Excusés : Thomas KAPUSA, Frederic BEAUVAIS, Jérôme DEBRAIS

Il est constaté que 4 membres étant présents, la CNSB peut valablement délibérer par voie de téléconférence sous la présidence de Jean-Marie MEURANT.

AVERTISSEMENTS

- Les abris des joueurs sont pour les joueurs et les encadrements inscrits sur la feuille de match et en uniforme.

- RGES Baseball 2018 :
33.02.01 Les managers, gérants, accompagnateurs de l'équipe doivent tous être dans une tenue correcte et aux couleurs du club, sous peine de se voir interdire l'accès au terrain par l'arbitre en chef.

33.02.02 Tous les coachs de base doivent porter un casque de protection lorsqu'ils sont en fonction, et revêtir le maillot du jour de leur équipe.

- Pour rappel : les documents de matches doivent être envoyés dès le dimanche soir sur le site de la CFSS. Et si possible qu'une seule fois suivez le protocole indiqué, merci d'avance

- Les résultats doivent être communiqués après chaque match par SMS au 06 09 26 45 81

DEMANDE DE CHANGEMENT DE DATE ET TERRAIN

Division 2 :

Nice vs Clermont-Ferrand	Date et horaire initial :	08 septembre à 15h00
	Date et horaire proposé :	09 septembre à 10h00

Décision CNSB : Accordé (club requérant Clermont-Ferrand)

Nationale 1 :

Thiais vs Ronchin	Date et horaire initial :	09 septembre à 11h00 à Limeil-Brévannes
	Date et horaire proposé :	09 septembre à 11h00 à Chartres

La rencontre du 8 septembre se jouera sur le terrain de Limeil-Brévannes.

Décision CNSB : Accordé (club requérant Thiais)

DEMANDE DE CHANGEMENT D'HORAIRE

Nationale 1 :

Sénart 2 vs Eysines

Horaire initial : 8 septembre à 15h00
Horaire proposé : 8 septembre à 19h00

Décision CNSB : Accordé (club requérant Sénart 2)

Les Andelys vs La Vallée du Gapeau

Horaire initial : 9 septembre à 11h00
Horaire proposé : 9 septembre à 10h00

Décision CNSB : Accordé (club requérant La Vallée du Gapeau)

Saint-Aubin du Médoc vs Les Andelys

Horaire initial : 24 septembre à 11h00
Horaire proposé : 24 septembre à 10h00

Décision CNSB : Accordé (club requérant Les Andelys)

SANCTIONS

- Amendes (voir tableau) pour les clubs qui ne communiquent pas les résultats après chaque match par SMS au 06 09 26 45 81

- Expulsion pour Philippe DEDEA, club de Lagny, licence n° 13467, match N1PD04 du 2/09/18.

- Forfait du club de La Guerche de Bretagne du 2/09/18 : deuxième forfait de la saison.

Décision CNSB : la CNSB prononce un retrait définitif du championnat de France de Nationale 1 en application de l'article 19.03.01 des RGES Baseball 2018. Les cautions seront encaissées.

Article 19.03.01 : Dans le cas de programme double un seul forfait est compté par journée que le club ait été déclaré forfait sur une ou les deux rencontres de la journée, néanmoins chaque rencontre se verra comptabilisée d'une défaite par pénalité. Dans tous les cas le retrait définitif du championnat est prononcé à l'issue du deuxième forfait, sauf en catégorie Jeune.

- Forfait du club de Strasbourg du 02/09/2018
Décision CNSB : encaissement de la moitié de la caution. Le forfait donne les rencontres perdues par deux défaites par pénalité : 7/0 – 7/0 (article 19.01.03 des RGES Baseball 2018).

- Forfait du club de Lagny du 02/09/2018
Décision CNSB : encaissement de la moitié de la caution. Le forfait donne les rencontres perdues par deux défaites par pénalité : 7/0 – 7/0 (article 19.01.03 des RGES Baseball 2018).

- Forfait de la Vallée du Gapeau du 15/07/2018
Décision CNSB : encaissement de la moitié de la caution. Le forfait donne les rencontres perdues par deux défaites par pénalité : 7/0 – 7/0 (article 19.01.03 des RGES Baseball 2018).

HOMOLOGATION DES RENCONTRES

Journée du 26 août 2018 :

Les rencontres de Division 1 sont homologués à l'exception des rencontres Montpellier vs Rouen (feuilles de matches et Iroster non parvenus à ce jour).

Journée du 2 septembre 2018 :
Les rencontres de Nationale 1 (journée 1 des « Playdown ») sont homologués.

POINTS DIVERS

- Les horaires officiels pour les rencontres de la phase finale dite « play-off », de la phase de maintien dite « playdown » et de la phase de barrage ou de maintien sont :
  - Samedi : 15h00
  - Dimanche : 11h00

- Temps de pratique d'avant match (BP, Infield-Outfield, protocole, …) :

Temps	Durée	Match à 11h
9h00	40 mn	Batting practice équipe recevante
09h40	40 mn	Batting practice équipe visiteuse
10h20	10 mn	Infield-Outfield équipe recevante
10h30	10 mn	Infield-Outfield équipe visiteuse
10h40	10 mn	Remise en état du terrain
10h50	7 mn	Présentation des équipes
10h57	3 mn	Echauffement du lanceur
11h00		Playball

Temps	Durée	Match à 15h
13h00	40 mn	Batting practice équipe recevante
13h40	40 mn	Batting practice équipe visiteuse
14h20	10 mn	Infield-Outfield équipe recevante
14h30	10 mn	Infield-Outfield équipe visiteuse
14h40	10 mn	Remise en état du terrain
14h50	7 mn	Présentation des équipes
14h57	3 mn	Echauffement du lanceur
15h00		Playball

LES BALLES DE MATCHES SONT FOURNIES PAR L'EQUIPE QUI JOUE A DOMICILE

La CNSB accuse réception de l'ensemble des demandes des clubs engagés dans les différents championnats nationaux sur l'organisation de la phase finale dite « play-off », de la phase de maintien dite « playdown » et de la phase de barrage ou de maintien.
La CNSB communiquera l'ensemble des informations après la phase de qualification dite « saison régulière ».

Pour la C.N.S.B
Jean-Marie Meurant

FEDERATION FRANCAISE DE BASEBALL ET SOFTBALL

Commission Nationale Sportive Baseball (CNSB) **Président** : Jean-Marie MEURANT

Objet : **Compte-rendu de la réunion téléphonique du 12 septembre 2018**

Membres ayant participé à la téléconférence de 17h 30 à 18h30 : Jean-Marie MEURANT, Olivier DUBAUT, Stephen LESFARGUES, Thomas KAPUSA, Fréderic BEAUVAIS,
Excusés : Jérôme DEBRAIS, Hervé LAPEYRE

Il est constaté que 5 membres étant présents, la CNSB peut valablement délibérer par voie de téléconférence sous la présidence de Jean-Marie MEURANT.

AVERTISSEMENTS

- Les abris des joueurs sont pour les joueurs et les encadrements inscrits sur la feuille de match et en uniforme.

- RGES Baseball 2018 :
33.02.01 Les managers, gérants, accompagnateurs de l'équipe doivent tous être dans une tenue correcte et aux couleurs du club, sous peine de se voir interdire l'accès au terrain par l'arbitre en chef.

33.02.02 Tous les coachs de base doivent porter un casque de protection lorsqu'ils sont en fonction, et revêtir le maillot du jour de leur équipe.

- Pour rappel : les documents de matches doivent être envoyés dès le dimanche soir sur le site de la CFSS. Et si possible qu'une seule fois suivez le protocole indiqué, merci d'avance

- Les résultats doivent être communiqués après chaque match par SMS au 06 09 26 45 81

DEMANDE DE CHANGEMENT DE TERRAIN

Nationale 1 :
Lagny-sur-Marne vs Strasbourg
Date et horaire initial : 16 septembre à 11h00
Terrain : Herblay

Décision CNSB : Accordé (club requérant Lagny-sur-Marne)

DEMANDE DE CHANGEMENT D'HORAIRE

Division 2 :
Clermont-Ferrand vs Nice
Date et horaire initial : 15 septembre à 15h00
Date et horaire proposé : 15 septembre à 16h00

Décision CNSB : Accordé (club requérant Nice)

Nationale 1 :

La Vallée du Gapeau vs Les Andelys

Date et horaire initial : 16 septembre à 11h00
Date et horaire proposé : 16 septembre à 10h00

Décision CNSB : Accordé (club requérant Les Andelys)

Valenciennes vs Thiais

Date et horaire initial : 15 septembre à 15h00
Date et horaire proposé : 15 septembre à 16h00

Décision CNSB : Accordé (club requérant Thiais)

SANCTIONS

- Amendes (voir tableau) pour les clubs qui ne communiquent pas les résultats après chaque match par SMS au 06 09 26 45 81

- Expulsion pour Yoan COLAS, club de Bréal-sous-Montfort, licence n° 18434, match N1C325 du 03/06/18.

- Expulsion pour Corentin LE POULICHET, club de Bréal-sous-Montfort, licence n°19785, match N1C325 du 03/06/18.

- Expulsion pour Philippe BONNOT, club de Bréal-sous-Montfort licence n° 31940, match N1CPOFF10 du 08/09/18.

- Expulsion pour Lucas LOUIS, club de Bréal-sous-Montfort, licence n° 23790, match N1CPOFF10 du 08/09/18.

- Expulsion pour Benjamin BODET, club de Nice, licence n°28770, match D2PO197 du 09/09/18.

- Avertissement pour Jules FONTAINE, club de Bréal-sous-Montfort, licence n°75836, match N1C335 du 17/06/18.

- Avertissement pour Lucas LOUIS, club de Bréal-sous-Montfort, licence n°23790, match N1C339 du 24/06/18.

- Défaite par pénalité du club de Montpellier, match D101053 et D101054 du 09/09/18. Utilisation d'un joueur non qualifié pour les 2 rencontres.

Décision CNSB : encaissement de la moitié de la caution. Le forfait donne les rencontres perdues par deux défaites par pénalité : 9/0 – 9/0 (article 19.01.03 des RGES Baseball 2018).

150 € d'amende par rencontre et joueur (Article 30.08 : Les infractions aux règles de qualification, définies au présent article, sont sanctionnées par une amende par joueur non qualifié, dont le montant est défini annuellement par le comité directeur de l'organe fédéral considéré, ainsi que par une défaite par pénalité pour le club fautif) et (Annexe 2 des RGES Baseball 2018)

- Forfait par courrier du Président du club de Rouen dans l'impossibilité de faire le déplacement de l'équipe 2 pour se rendre au match retour de la ½ finale à Toulouse le 15 et 16 septembre 2018 (Division 2).

Décision CNSB : encaissement de la moitié de la caution. Le forfait donne la rencontre perdue par une défaite par pénalité : 9/0 (article 19.01.03 des RGES Baseball 2018).

Pour rappel de l'annexe 2 des RGES Baseball 2018 :
- AVERTISSEMENTS : cumul de 3 avertissements aux membres d'une même équipe (200 € pénalité pour le Club).

- EXPULSIONS : cumul de 3 expulsions aux membres d'une même équipe (500 € pénalité pour le Club).

HOMOLOGATION DES RENCONTRES

Journée du 26 aout 2018 :
Les rencontres de Division 1 sont homologués.

Journée du 09 septembre 2018
Les rencontres de Division 1 sont homologués

Division 1 : classement officiel après la phase de qualification dite « saison régulière ».

1) Templiers Sénart
2) Barracudas Montpellier
3) Cougars Montigny-le-Bretonneux
4) Huskies Rouen
5) Lions Savigny-sur-Orge
6) Boucaniers La Rochelle
7) Paris U.C

Les 1/4 de finale 2018 de Division 1 opposeront :

Samedi 22 septembre 2018 à 15 heures
- Montigny-le-Bretonneux vs La Rochelle
- Rouen vs Savigny-sur-Orge

Dimanche 23 septembre 2018 à 11h00
- La Rochelle vs Montigny-le-Bretonneux
- Savigny-sur-Orge vs Rouen

En suivant (si nécessaire)
- Montigny-le-Bretonneux vs La Rochelle
- Rouen vs Savigny-sur-Orge

Journée du 9 septembre 2018 :

Les rencontres de Division 2 (½ finale aller) sont homologués.
Les rencontres de Nationale 1 sont homologués.

LES BALLES DE MATCHES SONT FOURNIES PAR L'EQUIPE QUI JOUE A DOMICILE

POINTS DIVERS

- Les horaires officiels pour les rencontres de la phase finale dite « play-off », de la phase de maintien dite « play-down » et de la phase de barrage ou de maintien sont :

- Samedi : 15h00
- Dimanche : 11h00

- Nationale 1 :

Le tirage au sort pour l'ordre des rencontres de la finale de Nationale 1 a été effectué au siège fédéral le lundi 10 septembre 2018.

- Le vainqueur de la ½ finale Béziers vs Sénart 2 reçoit le 22 et 23 septembre 2018.
- Le vainqueur de la ½ finale Valenciennes vs Thiais reçoit le 29 et 30 septembre 2018.

- Pour rappel des RGES Baseball 2018 sur les obligations des équipes :

Article 31.06 : En Division 1, Division 2 et Nationale 1 les dispositions sont les suivantes :

Article 31.06.01 : Les règles concernant les lanceurs sélectionnables en équipe de France sont les suivantes :

- 6 manches au moins par rencontre en programme simple,

- En cas de programme double, un lanceur sélectionnable en équipe de France doit lancer au moins la moitié des manches prévues,

- En cas de finale en trois rencontres, un lanceur sélectionnable en équipe de France doit lancer au total :

- ✓ Au moins 18 manches lorsque les rencontres se jouent en 9 manches,
- ✓ Au moins 14 manches lorsque les rencontres se jouent en 7 manches.

- Les Finales en cinq rencontres sont composées : Le premier week-end d'un programme double, le second week-end d'un programme triple.

Une manche se divise en nombre de retraits :

- ✓ Un retrait égale 1/3 de manche
- ✓ Deux retraits égalent 2/3 de manche.

Article 31.06.02 : Les infractions aux dispositions de la règle 31.06.01 des présents règlements, relevé par la C.F.S.S ou la C.N.S.B, se verront sanctionnées pour l'équipe fautive par :

- ✓ Une défaite par pénalité en cas de programme simple,
- ✓ La défaite par pénalité de la deuxième rencontre d'un programme double,
- ✓ La défaite par pénalité de la 2ème et/ou de la 3ème rencontre d'un programme triple.

La CNSB rappelle quelques exemples d'application de la règle

Scénario 1 (finale en trois rencontres) :
Rencontre 1 : 9 manche par un lanceur non sélectionnable en équipe de France
Rencontre 2 : 9 manche par un lanceur sélectionnable en équipe de France
Rencontre 3 : 9 manche obligatoire par un lanceur sélectionnable en équipe de France

Scénario 2 - victoire en 2 rencontres (finale en trois rencontres) :
Rencontre 1 : 9 manche par un lanceur non sélectionnable en équipe de France
Rencontre 2 : 9 manche par un lanceur sélectionnable en équipe de France
Rencontre 3 : pas de 3ème rencontre mais la règle des 18 ou 14 manches par un lanceur sélectionnable en équipe de France aurait été respectée avec la tenue de la rencontre.

Scénario 3 (finale en cinq rencontres) :
Rencontre 1 : 9 manche par un lanceur non sélectionnable en équipe de France
Rencontre 2 : 9 manche par un lanceur sélectionnable en équipe de France
Rencontre 3 : 9 manche par un lanceur non sélectionnable en équipe de France
Rencontre 4 : 9 manche obligatoire par un lanceur sélectionnable en équipe de France
Rencontre 5 : 9 manche obligatoire par un lanceur sélectionnable en équipe de France

Scénario 4 - victoire en 3 rencontres (finale en cinq rencontres) :
Rencontre 1 : 9 manche par un lanceur non sélectionnable en équipe de France
Rencontre 2 : 9 manche par un lanceur sélectionnable en équipe de France
Rencontre 3 : 9 manche par un lanceur non sélectionnable en équipe de France
Rencontre 4 : pas de 4ème rencontre mais la règle des 27 ou 21 manches par un lanceur sélectionnable en équipe de France aurait été respectée avec la tenue de la rencontre.
Rencontre 5 : pas de 5ème rencontre mais la règle des 27 ou 21 manches par un lanceur sélectionnable en équipe de France aurait été respectée avec la tenue de la rencontre.

Scénario 5 - victoire en 4 rencontres (finale en cinq rencontres) :
Rencontre 1 : 9 manche par un lanceur non sélectionnable en équipe de France
Rencontre 2 : 9 manche par un lanceur sélectionnable en équipe de France
Rencontre 3 : 9 manche par un lanceur non sélectionnable en équipe de France
Rencontre 4 : 9 manche obligatoire par un lanceur sélectionnable en équipe de France
Rencontre 5 : pas de 5ème rencontre mais la règle des 27 ou 21 manches par un lanceur sélectionnable en équipe de France aurait été respectée avec la tenue de la rencontre.

Attention : Les manches en extra inning ne sont pas comptabilisées pour le respect de l'Article 31.06.01. Dans ce cas, chaque équipe est libre de son choix de lanceur.

- Temps de pratique d'avant match (BP, Infield-Outfield, protocole, …) :

Temps	Durée	Match à 11h
9h00	40 mn	Batting practice équipe recevante
09h40	40 mn	Batting practice équipe visiteuse
10h20	10 mn	Infield-Outfield équipe recevante
10h30	10 mn	Infield-Outfield équipe visiteuse
10h40	10 mn	Remise en état du terrain
10h50	7 mn	Présentation des équipes
10h57	3 mn	Echauffement du lanceur
11h00		Playball

Temps	Durée	Match à 15h
13h00	40 mn	Batting practice équipe recevante
13h40	40 mn	Batting practice équipe visiteuse
14h20	10 mn	Infield-Outfield équipe recevante
14h30	10 mn	Infield-Outfield équipe visiteuse
14h40	10 mn	Remise en état du terrain
14h50	7 mn	Présentation des équipes
14h57	3 mn	Echauffement du lanceur
15h00		Playball

QUALIFICATION DES JOUEURS

- Club de Les Andelys : le joueur Benoit RENAUX, licence n°17005 est qualifié pour disputer la phase de Play-downs de Nationale 1.

- Club de Montpellier : le joueur Pierre-Emmanuel PLANES, licence n°74115 est qualifié pour disputer la phase des play-offs de Division 1.

- Club de Sénart : le joueur Rafael JIMENEZ MARTE, licence n° 94601 n'est pas qualifié pour disputer la phase des play-offs de Division 1.

Pour rappel des RGES Baseball 2018 :
Article 30.05.01 : Un joueur n'ayant pas été noté sur la feuille de match, au moins un tiers des rencontres d'un championnat de baseball donné (saison régulière) arrondi par défaut, ne peut être, sous réserve des dispositions de l'article 30.05.02 des présents règlements, qualifié pour jouer les phases de classement, de maintien, les phases finales et/ou les barrages de ce championnat de baseball. Cette disposition ne s'applique pas aux championnats régionaux et départementaux, ni aux championnats nationaux de Nationale 2 et des catégories jeunes.

Article 30.05.02 : La C.N.S.B ou, dans le cadre de leurs compétences, ses décentralisations régionales ou départementales, peuvent, après avis de la commission fédérale juridique, pour raison médicale, professionnelle, d'études universitaires à l'étranger ou de participation à des compétitions de niveau supérieur à l'étranger, qualifier un joueur ne remplissant pas les conditions de l'article 30.05.01 des présents règlements.

Pour la C.N.S.B
Jean-Marie Meurant

FEDERATION FRANCAISE DE BASEBALL ET SOFTBALL

Commission Nationale Sportive Baseball (CNSB) **Président** : Jean-Marie MEURANT

Objet : **Compte-rendu de la réunion du 18-19Août 2018**

Membres ayant participé à la réunion : Jean-Marie MEURANT, Frédéric BEAUVAIS, Olivier DUBAUT, Hervè LAPEYRE.
Invités CNAB – CFSS- représentés par Sylvain PONGE, et Sébastien HACOUT
CFJ Une heure d'entretien au téléphone
Réunion organisée au siège du PUC Stade Charlety.

1) COMPETITIONS 2019

1.1.Format

D1 à 12 équipes
D2 à16 équipes
D3 (ex N2) à 16 équipes

1.2.Formule sportive

1.2.1 D1

Double round Robin
Phase régulière : 2 poules géographiques (Nord : Sud) de 6 équipes chacune
10 journée de round robin soit 20 rencontres en 2x9 manches
A l'issue de la phase régulière :

- Les équipes classées de 1 à 3 de chacune des poules forment un round robin Play offs avec une phase aller uniquement soit 5 journées, 10 rencontres. Les équipes classées 1 et 2 jouent une finale sur un week end (22 au 25 aout) au meilleur des 5 matchs (calendrier et formule doivent tenir compte du Challenge Yoshida, de l'Euro et d'un éventuel TQO)
- Les équipes classées 4ème de chacune des poules sont directement qualifiées pour le challenge de France 2020
- Les équipes classées 5 et 6 jouent des matchs de play down. 5ème poule Nord reçoit 6ème poule Sud, Le 5ème poule Sud reçoit la 6 eme poule Nord.
- Les rencontres se jouent au meilleur des 3 matchs. Les gagnants joueront en D1 2020, les perdants joueront un match de barrage contre les 2 finalistes de la D2 2019 aux meilleurs des 5 matchs en 9 manches.
- Les deux équipes gagnantes joueront en D1 2020, les 2 équipes perdantes joueront en D2 2020

Opening Day : 24 mars

Condition d'engagement (modification) :

-15 licenciées féminines
- 1 roster de 12 joueuses d'une équipe de softball ou de baseball féminin alignée dans un championnat
- 3 équipes jeunes dont une en 18U et une en 15U (hors entente)

Les ex équipes de D2 auront jusqu'en 2020 pour se mettre en conformité.

DIVISION 2

4 poules de 4
12 journées 24matchs en 2X7 (Opening day 31 Mars)
A l'issue de la phase régulière :

- Les équipes classées de 1 à 2 de chacune des poules jouent les quarts de finales de play-offs au meilleur des 3 matchs chez le mieux classés et de la manière suivante : 1A-2C, 1C-2A, 1B- 2D, 1D-2B. Les vainqueurs se qualifient par les demi finales au meilleur des 3 matchs chez l'équipe la mieux classée à l'issue de la saison régulier. La finale se déroule au meilleur des 5 matchs
- Les équipes classées 3 et 4 de chacune des poules se retrouvent sur 2 poules de maintien de la manière suivante :
  Poule A : 3A, 4A, 3C 4C Poule B : 3B, 4B, 3D, 4D. Ces poules de maintien se déroulent en double programme soit 3 journées, 6 rencontres. Les rencontres durant la saison régulière ne comptent pas. A l'issue de la phase de maintien, les 2 équipes classées 4ème de chacune des 2poules sont en Régional. Les 2 finalistes de D3 (ex N2) accèdent à la D2 2020

Condition d'engagement (modification) :

-65 licenciés
- 1 équipe réserve de 15 joueurs
- 2 équipes jeunes hors entente, (dont au moins une de 18U ou 15U)
- 1 roster de 12 joueuses d'une équipe de softball ou de baseball féminin alignée dans un championnat

1.2.3. Challenge de France

Pas de qualifier en raison d'un calendrier resserré avec le challenge Yoshida, l'Euro et le TQO.
Sont qualifiés, les équipes classées 1 à 4 de chaque poule à l'issue de la phase aller (21 avril) du championnat de France 2019
Date 9 au 12 mai (ou 8 au 11mai à choisir)

RECOMMANDATIONS DE MODIFICATION REGLEMENTAIRES (RGES et RG

ANNEXE 6 : D1 – D2 – D3 - match1 lanceur JFL obligatoire, match 2 lanceurs libres

6.04.01.02 = a supprimer
Un club ne peut avoir deux équipes dans la même division. La rétrogradation d'une équipe dans une division où est déjà présente une équipe du même club entraine la rétrogradation automatique de cette dernière.

6.04.07 mettre c'est-à-dire à l'instant où il est en batter box ou en position défensive sur le terrain
30.02.03 : enlever recever
6.04.07 Et 30.03.02 identique
30.05.02 Supprimer la partie sur les joueurs de baseball jouant dans un championnat supérieur à l'étranger
30.05.02 Professionnel exclu joueur de baseball.

Notion de joueur formé localement (JFL) : est formé localement un joueur ayant joué 3 saisons (licence) dans club affilié à la fédération française baseball softball. En jeu, on doit avoir au moins 4 JFL et pas plus de 3 joueurs qui ne sont de nationalité ni française, ni de l'UE, ni d'un pays doté d'un accord de coopération (malaja, cotonou)

31.03 À revoir
31.04 remplacé par JFL
31.06 remplacé par JFL. Match 1 : obligatoire par JFL Match 2 : Libre

RG 20.1 et 20.2. Mutation étendue du 1er décembre au 28 février
20.5.02 Mutation Extraordinaire. Préciser les pièces à présenter : Contrat de travail bail, EDF, allocation, certificat de scolarité. Les non résident français ne sont pas éligibles aux mutations extraordinaires. (29.2)

Annexe 6 :
D1

12 équipes, 2 poules de 6 (nord /sud)
Supprimé ¼ de finale
Journée de round robin soit 20 rencontres en 2x9 manches
A l'issue de la phase régulière :

- Les équipes classées de 1 à 3 de chacune des poules forment un round robin Play offs avec une phase aller uniquement soit 5 journées, 10 rencontres. Les équipes classées 1 et 2 jouent une finale sur un week end (22 au 25 aout) au meilleur des 5 matchs (calendrier et formule doivent tenir compte du Challenge Yoshida, de l'Euro et d'un éventuel TQO)
- Les équipes classées 4ème de chacune des poules sont directement qualifiées pour le challenge de France 2020

Les équipes classées 5 et 6 jouent des matchs de play down. 5ème poule Nord reçoit 6ème poule Sud, Le 5ème poule Sud reçoit la 6 ème poule Nord. Les rencontres se jouent au meilleur des 3 matchs. Les gagnants joueront en D1 2020, les perdants joueront un match de barrage contre les 2 finalistes de la D2 2019 aux meilleurs des 5 matchs en 9 manches. Les deux équipes gagnantes joueront en D1 2020, les 2 équipes perdantes joueront en D2 2020
D1 – D2 – D3 - match1 lanceur JFL obligatoire, match 2 lanceurs libres

-

*CHAMPIONNAT **D3***

4 poules de 4 équipes
3 journées, 6 rencontres
Les 2 premiers sont qualifiés pour les ¼ finales au meilleur des trois matchs :
1A-2B
1B-2B

1C-2D
1D-2C

Les vainqueurs des quart de finale sont qualifiés pour une finale à 4
Battes alu autorisées.

MODIFICATIONS REGLEMENT CHALLENGE DE FRANCE

Article 2 : participent les 4 premiers de chaque poule à l'issue des phases Aller du championnat de France 2019

6.2.1. Les places 1,2,3,4,5,6,7,8 sont attribuées aux équipes à l'issue de la phase aller
6.7. 1er match lancé par un JFL, 2ème match libre, 3ème match si nécessaire lancé par un JFL
6.8 Lancer de 46 à 70 : interdiction de présence sur le terrain en tant que lanceur uniquement
Lancer 71-100 : interdiction de présence sur le terrain en tant que lanceur et catcher uniquement
6.9. Les batteries composées de non JFL sont interdites
6.8.3. Remplacer doit par peut
6.11 doit figurer sur la feuille de score en permanence au moins 4 JFL et au maximum 3 joueurs de nationalité non UE non accord de coopération
7.1. Cheque de 750 euros si règle pas respectée
10 .1 et 10.2 : retirer « scoreurs et scoreurs opérateurs »
13.2.1. à envoyer le 24 avril au plus tard
13. Le premier bulletin technique doit intégrer le compte rendu de la réunion technique
14.1.3. a supprimer
14.1.4 i roster édité au plus tot 3 jours avant la réunion technique
14.1.5 à supprimer
14.1.2. Roster de 14 joueurs minimum à 22 maximums
Annexe 1 : à supprimer
6.5 rajouter pas de tie break pour demi finale et finale
7.1 amende trop forte

ANNEXE FINANCIERE

Mesure conservatoire à faire sauter
Rajouter : 150 euros de pénalités par pièce manquante ou si retard

RECOMMANDATIONS

- Notion de club ferme : même ligue, 1 division inférieure minimum, pas plus de 2 clubs Ferme, pas de possibilité d'entente avec un autre club si on est un club ferme
- Création Open féminin 8,9 et10 juin
- Balle cuir en 15U
- Suppression quota catcher 18 U
- Création d'une commission nationale Technique intégrant la CNSB, la CFJ, la CRAB et la CFSS

- Création d’un championnat de France 18 U intégrant les équipes des clubs de D1 et D2, et celles candidates des clubs de D3 et régionaux,
- Réflexion pour la création d’un championnat de France 21U en 2020, sur le modèle du championnat d’Italie Primavera.
- Poursuite de l’audit sur les championnats séniors et jeunes hollandais, Italiens, espagnol, allemands, tchèques et belges, nations qui ont devancé la FRANCE au dernier championnat d’Europe :
- Seniors : formats et formules, joueurs étrangers, joueurs UE et joueurs JFL etc.…
- Jeunes : distances 15U et 12U, balles 15 et 12U, formules et formats, 18U.

FEDERATION FRANCAISE DE BASEBALL ET SOFTBALL

Commission Nationale Sportive Baseball (CNSB) **Président** : Jean-Marie MEURANT

Objet : **Compte-rendu de la réunion Skype du 18 septembre 2018**

Membres ayant participé à la téléconférence de 18h00 à 19 h00 : Jean-Marie MEURANT, Olivier DUBAUT, Hervé LAPEYRE, Thomas KAPUSTA,
Excusés :Frederic BEAUVAIS, Jérôme DEBRAIS, Stephen LESFARGUES
Il est constaté que 5 membres étant présents, la CNSB peut valablement délibérer par voie de téléconférence sous la présidence de Jean-Marie MEURANT.

AVERTISSEMENTS

Les dugs out sont les abris des coaches et des joueurs inscrits sur la feuille de match et en uniforme. Toute personne ne l'étant pas doit être expulsée du terrain par l'arbitre ou le commissaire technique.
Les coachs doivent porter une tenue identique à celle des joueurs. Pas de fantaisie vestimentaire : débardeur, short ou autre tenue inadéquate.
Rappel les documents de matches doivent être envoyés dès le dimanche soir sur le site de la CFSS. Et si possible qu'une seule fois suivez le protocole indiqué, merci d'avance.
Après chaque match transmettre votre résultat au N° 06 09 26 45

DEMANDE DE CHANGEMENT D'HORAIRE

Division 1 : Montigny – Montpellier

Horaire initia l :22 septembre à 15:00
Horaire proposé : 22 septembre à 16 :00

Décision CNSB : Accordé (club requérant Montigny)

Division 2 Clermont-Ferrant – Toulouse Finale Aller

Horaire Initial : 22 septembre à 15 :00
Horaire proposé : 22septembre à 16 :00

Décision CNSB : Accordé (club requérant Clermont-Ferrand)

Nationale 1 Finale Aller Béziers – Valenciennes

-Horaire initial 22 septenbre 15 :00
Horaire proposé 22 septembre 16 :00

Décision CNSB : Accordé (club requérant Valenciennes)

Suite à la décision du Bureau Fédéral en date du 18 septembre 2018 et après avoir échangé avec le club de Rouen, la CNSB établit, définit ,les horaires des matchs 1 et 2 de la demi-finale de la Division 1 Baseball entre Rouen et Sénart au Terrain Pierre Rolland comme suit :

- Match 1 : samedi 22 septembre à 15 h
- Match 2 : dimanche 23 septembre à 14 h.

N2

Résultats des clubs de N2 : Les documents de match doivent être envoyés des le samedi soir et dimanche soir.
Par dérogation et en accord avec la commission de la réglementation la CNSB autorise les féminines ayant participé à la qualification de leur équipe pour N2 dans la mesure ou elles auront effectué 1/3 des matches dans leur championnat régional.

SANCTIONS

Les résultats doivent être communiqués après chaque match par SMS au 06 09 26 45 81

RECTIFICATION

Avertissement et non expulsion comme indiqué dans le PV11 pour Benjamin Bodet , club de Nice ,licence n°28770,match D2PO197 du 9/9/18

Expulsion pour Jimenez Ramirez Darlyn club de Nice, licence n° 105763 match du

Avertissement pour Rodriguez Marcos ,club de Thiais, licence n° 100791, match N1POFF13 du 15/09/18
Avertissement pour Grosjean Hadrien, club de Valenciennes, licence n° 29712 match N1POFF13
Match N1PD17 & 18 Lagny – Strasbourg - Club de Strasbourg 10 joueurs sur les feuilles de match.

HOMOLOGATION DES RENCONTRES

Journée des 15 et 16 septembre

Les ¼ de finale D1 sont homologuées
½ Finale Clermont –Nice est homologuée, la CNSB invalide le protêt du club de Nice
Le protêt sous la dictée du manager ne contient pas comme il est de coutume l'information obligatoire à savoir le n° de la règle dont l'application est contestée. L'arbitre dans son rapport a signalé que le frappeur avait un pied hors de la boîte lorsque il a empêché la bonne relance du receveur, c'est donc une interférence du frappeur.

Première journée de Nationale 2 les résultats des plateaux sont homologués
Les rencontres de Play down de nationale 1 2018 sont homologués

POINTS DIVERS

RGES 2018 conformément aux délibérations du Comité Directeur du 9 juin 2018,

> *« Le Comité Directeur décide, à compter du 16 juin 00h00, que dans le cadre des articles 31 des RGES Baseball et RGES Softball 2018 pour la saison sportive 2018, le terme « sélectionnable en Équipe de France » regroupera les joueuses et joueurs de nationalité française et les joueuses et les joueurs issus des pays ressortissants de l'UE ou qui sont parties aux accords de coopération ou d'association avec l'Union Européenne (UE).*
> *Il est précisé que la nationalité prise en compte sera celle déclarée avant le 15 juin 2018 et que le ou la licencié doit appartenir à l'effectif du club à cette même date. »*

LES BALLES DE MATCHES SONT FOURNIES PAR L'EQUIPE QUI JOUE A DOMICILE SAUF POUR LES FINALES FOURNIES PAR LA FFBS.

RGES :30.04.02.01

Lorsqu'un lanceur titulaire d'une équipe se trouve dans l'incapacité de jouer la phase de classement et/ou la phase finale d'un championnat, à la suite d'une blessure ou pour cause de maladie grave, il peut être remplacé par un lanceur ne répondant pas aux dispositions des articles 30.03.01, 30.04.01 et 30.05.01 des présents règlements

- Le lanceur titulaire Gregory Hollman licence n° 105540 du club de Valenciennes blessé sera remplacé par Elliot Forde licence n° 106962

Pour la C.N.S.B
Jean-Marie Meurant

FEDERATION FRANCAISE DE BASEBALL ET SOFTBALL

Commission Nationale Sportive Baseball (CNSB) **Président** : Jean-Marie MEURANT

Objet : **Compte-rendu de la réunion Skype du 25 septembre 2018**

Membres ayant participé à la téléconférence de 18h00 à 19h15 : Jean-Marie MEURANT, Olivier DUBAUT, Stephen LESFARGUES, Jérôme DEBRAIS

Excusés : Fréderic BEAUVAIS, Thomas KAPUSTA, Hervé LAPEYRE

Il est constaté que 4 membres étant présents, la CNSB peut valablement délibérer par voie de téléconférence sous la présidence de Jean-Marie MEURANT.

AVERTISSEMENTS

Les dugouts sont les abris des coaches et des joueurs inscrits sur la feuille de match et en uniforme. Toute personne ne l'étant pas doit être expulsée du terrain par l'arbitre ou le commissaire technique.

Les coachs doivent porter une tenue identique à celle des joueurs. Pas de fantaisie vestimentaire : débardeur, short ou autre tenue inadéquate.

Rappel : les documents de matches doivent être envoyés dès le dimanche soir sur le site de la CFSS. Et si possible qu'une seule fois suivez le protocole indiqué, merci d'avance.

Après chaque match transmettre votre résultat au N° 06 09 26 45 81

DEMANDE DE CHANGEMENT D'HORAIRE

Division 1 (1/2 finale) :

Sénart vs Rouen

Date et horaire initial : 29 septembre à 15h00
Date et horaire proposé : 29 septembre à 20h00

Date et horaire initial : 30 septembre à 11h00
Date et horaire proposé : 30 septembre à 12h00

Décision CNSB : Accordé (club requérant Sénart)

Division 2 (finale) :

Clermont-Ferrand vs Toulouse

Date et horaire initial : 29 septembre à 15h00
Date et horaire proposé : 29 septembre à 16h00

Décision CNSB : Accordé (club requérant Clermont-Ferrand)

Nationale 1 (finale) :

Valenciennes vs Béziers

Date et horaire initial : 29 septembre à 15h00
Date et horaire proposé : 29 septembre à 16h00

Décision CNSB : Accordé (club requérant Béziers)

NATIONALE 2

Résultats des clubs de Nationale 2 : Les documents des rencontres doivent être envoyés des le samedi soir et dimanche soir.
Par dérogation et en accord avec la commission fédérale de la réglementation, la CNSB autorise la participation des féminines ayant contribué à la qualification de leur équipe pour la Nationale 2 (dans la mesure ou elles auront effectué 1/3 des matches dans leur championnat régional).

SANCTIONS

Les résultats doivent être communiqués après chaque match par SMS au 06 09 26 45 81

- Expulsion pour Olivier BROSSIER, club de Montpellier, licence n°6567, match D1POF10 du 22/09/18.

- Pénalité financière
Match N1PO 23 septembre 2018 : Strasbourg vs Evry, il est constaté 10 joueurs sur les feuilles de match pour le compte du club d'Evry.

Match N1PO 23 septembre 2018 : Patriots vs Lagny-sur-Marne, il est constaté 11 joueurs sur la feuille de match pour le compte du club des Patriots.

Pour rappel des RGES Baseball 2018 et Annexes des RGES Baseball 2018 :

- 22.03.01 La feuille de match devra comporter le nom de 12 joueurs au minimum en Division 1, Division 2, et Nationale 1.
- 22.03.02 Le non-respect de cette obligation entraînera pour le club fautif une pénalité financière, par joueur manquant, définie annuellement par le comité directeur fédéral.
- Non présence de 12 joueurs sur la feuille de match (22.03.02) en N1 : 150 € (Par joueur manquant).

HOMOLOGATION DES RENCONTRES

Journée du 22/23 septembre 2018 :
Les rencontres de Division 1 sont homologués.
Les rencontres de Nationale 1 sont homologués.
Les rencontres de Nationale 2 sont homologués.

La rencontre Patriots vs Lagny-sur-Marne se jouera le dimanche 30 septembre à 11h00 (stade de Pershing).

POINTS DIVERS

- Erratum : pour les rencontres Savigny-sur-Orge vs Montpellier du 09/09/2018 il fallait lire défaites par pénalité et non encaissement de la moitié de la caution comme c'était stipulé dans le PV12 de la CNSB.

- Suite à la question du club de Béziers, le joueur Elliot FORDE de nationalité Britannique, licencié au club de Valenciennes sous la licence n°106962 peut jouer sous les conditions des articles 31 des RGES Baseball 2018.
Pour mémoire : Le Comité Directeur décide, à compter du 16 juin 00h00, que dans le cadre des articles 31 des RGES Baseball et RGES Softball 2018 pour la saison sportive 2018, le terme « sélectionnable en Équipe de France » regroupera les joueuses et joueurs de nationalité française et les joueuses et les joueurs issus des pays ressortissants de l'UE ou qui sont parties aux accords de coopération ou d'association avec l'Union Européenne (UE).

Pour information aux clubs, le Royaume-Uni sortira de l'Union Européenne le 29 mars 2019 à 23h heure de Londres, minuit heure de Bruxelles.

- Pour rappel : les balles de matches sont fournies par l'équipe qui joue à domicile sauf pour les finales fournies par la FFBS.

Pour la C.N.S.B
Jean-Marie Meurant

FEDERATION FRANCAISE DE BASEBALL ET SOFTBALL

Commission Nationale Sportive Baseball (CNSB) **Président** : Jean-Marie MEURANT

Objet : **Compte-rendu de la réunion Skype du 2 octobre 2018**

Membres ayant participé à la téléconférence de 18h00 à 19h15 : Jean-Marie MEURANT, Olivier DUBAUT, Stephen LESFARGUES, Fréderic BEAUVAIS, Hervé LAPEYRE

Excusés : Thomas KAPUSTA, Jérôme DEBRAIS.

Il est constaté que 5 membres étant présents, la CNSB peut valablement délibérer par voie de téléconférence sous la présidence de Jean-Marie MEURANT.

AVERTISSEMENTS

Les dugouts sont les abris des coaches et des joueurs inscrits sur la feuille de match et en uniforme. Toute personne ne l'étant pas doit être expulsée du terrain par l'arbitre ou le commissaire technique.

Les coachs doivent porter une tenue identique à celle des joueurs. Pas de fantaisie vestimentaire : débardeur, short ou autre tenue inadéquate.

Rappel : les documents de matches doivent être envoyés dès le dimanche soir sur le site de la CFSS. Et si possible qu'une seule fois suivez le protocole indiqué, merci d'avance.

Après chaque match transmettre votre résultat au N° 06 09 26 45 81

DEMANDE DE CHANGEMENT D'HORAIRE

Division 1 (finale) :

Rouen vs Montigny-le-Bretonneux

Date et horaire : 6 octobre à 15h00

Date et horaire initial : 7 octobre à 11h00
Date et horaire proposé : 7 octobre à 14h00

Décision CNSB : Accordé (club requérant Rouen)

HORAIRE DES RENCONTRES FINALE DIVISION 2

Division 2 (finale) :

Toulouse vs Clermont-Ferrand

Date et horaire : 6 octobre à 15h00
Date et horaire : 7 octobre à 11h00 et suivant si nécessaire

FINAL FOUR NATIONALE 2 A CHARTRES

Nationale 2 (1/2 finale et finale) :
Après le tirage au sort effectué le 3 octobre 2018 à 10h au siège de la fédération, voici l'ordre des rencontres pour les ½ finales 2018 (l'équipe la première citée est recevante) :

Montigny-le-Bretonneux vs Meyzieu
Date et horaire : 13 octobre à 11h00
Dunkerque vs Bron Saint-Priest
Date et horaire : 13 octobre à 15h00

Finale et petite finale :

Petite finale
Date et horaire : 14 octobre à 10h00
Finale
Date et horaire : 14 octobre à 14h00

Par dérogation et en accord avec la commission fédérale de la réglementation, la CNSB autorise la participation des féminines ayant contribué à la qualification de leur équipe pour la Nationale 2 (dans la mesure ou elles auront effectué 1/3 des matches dans leur championnat régional).

SANCTIONS

Les résultats doivent être communiqués après chaque match par SMS au 06 09 26 45 81

- Expulsion pour Owen OZANICH, club de Rouen, licence n°82398, match D1POF11 du 29/09/18.

HOMOLOGATION DES RENCONTRES

Journée du 29/30 septembre 2018 :
Les rencontres de Division 1 sont homologués.
Les rencontres de Division 2 sont homologués.

Les rencontres de Nationale 1 sont homologués.
Le club de Valenciennes est Champion de France 2018 de Nationale 1.
Les clubs suivants sont relégués en régional pour l'année 2019 : La Guerche de Bretagne, Les Andelys, Patriots Paris et Lagny-sur-Marne.
Les clubs d'Evry et Saint-Aubin de Médoc joueront les barrages le 20 et 21 Octobre à domicile contre le champion de Nationale 2 et le finaliste.

Les rencontres de Nationale 2 sont homologués.

POINTS DIVERS

La réunion annuelle des clubs de division 1, division 2 et nationale 1 aura lieu à l'INSEP le samedi 17 Novembre 2018 de 10h00 à 17h00.

- Pour rappel : les balles de matches sont fournies par l'équipe qui joue à domicile sauf pour les finales fournies par la FFBS.

Pour la C.N.S.B
Jean-Marie Meurant

FEDERATION FRANCAISE DE BASEBALL ET SOFTBALL

Commission Nationale Sportive Baseball (CNSB) **Président** : Jean-Marie MEURANT

Objet : **Compte-rendu de la réunion Skype du 9 octobre 2018**

Membres ayant participé à la téléconférence de 18h15 à 19h15 : Jean-Marie MEURANT, Olivier DUBAUT, Stephen LESFARGUES, Fréderic BEAUVAIS, Hervé LAPEYRE, : Thomas KAPUSTA.
Excusés : Jérôme DEBRAIS.
Il est constaté que 6 membres étant présents, la CNSB peut valablement délibérer par voie de téléconférence sous la présidence de Jean-Marie MEURANT.

CHAMPIONNAT DIVISION 2

CHAMPION DE FRANCE Stade Toulousain

FINALISTE Clermont Arvernes

HORAIRE FINALE DIVISION 1

Samedi 13 Octobre 2018 15h00 Stade Jean Marechal Rue Victor Hugo Montigny le Bretonneux
Dimanche 14 Octobre 2018 11h00 et en suivant si nécessaire.

MONTIGNY LE BRETONNEUX VS ROUEN

FINAL FOUR NATIONALE 2 A CHARTRES

Nationale 2 (1/2 finale et finale) :

Meyzieu vs Dunkerque
Date et horaire : 13 octobre à 11h00
Montigny-le-Bretonneux vs Bron Saint-Priest
Date et horaire : 13 octobre à 15h00

A l'issue de la journée le représentant de la CNSB effectuera le tirage au sort pour déterminer les équipes « home team » pour la petite finale et finale .

Finale et petite finale :

Petite finale
Date et horaire : 14 octobre à 10h00
Finale
Date et horaire : 14 octobre à 14h00

SANCTIONS

½ Finale nationale1 matches N1POFF 16/17 forfaits du club de Sénart2 le club de sénart est sanctionné par l'application des RGES 19.07.02.

½ Finale de division2 matches D2PO203-04-05 forfait du club de Rouen2 le club de Rouen2 est sanctionné par l'application des RGES 19.07.02.

19.07.02 En cas de renoncement volontaire ou involontaire, d'une équipe pendant les phases de classement, les phases de maintien, les barrages ou les phases finales, elle est sanctionnée d'un forfait général, ses cautions sont encaissées, elle perd ses droits éventuels de promotion au championnat de niveau supérieur, mais elle conserve ses droits de participation au championnat de son niveau pour la saison suivante, à moins qu'elle soit en position d'être reléguée.

HOMOLOGATION DES RENCONTRES

Journée du 6/7 Octobre 2018 :

Les rencontres de Division 1 sont homologués.
Les rencontres de Division 2 sont homologués.

POINTS DIVERS

La réunion annuelle des clubs de division 1, division 2 et nationale 1 aura lieu à l'INSEP le samedi 17 Novembre 2018 de 10h00 à 17h00.

Pour la C.N.S.B
Jean-Marie Meurant

FEDERATION FRANCAISE DE BASEBALL ET SOFTBALL

Commission Nationale Sportive Baseball (CNSB) **Président** : Jean-Marie MEURANT

Objet : **Compte-rendu de la réunion Téléphonique du 16 octobre 2018**

Membres ayant participé à la téléconférence de 18h30 à 20h00 : Jean-Marie MEURANT, Olivier DUBAUT, Stephen LESFARGUES, Fréderic BEAUVAIS, Hervé LAPEYRE, : Thomas KAPUSTA , Jérôme DEBRAIS, Didier SEMINET.
Il est constaté que 7 membres étant présents, la CNSB peut valablement délibérer par voie de téléconférence sous la présidence de Jean-Marie MEURANT.

CHAMPIONNAT DIVISION D1

CHAMPION DE FRANCE « Huskies » Rouen

FINALISTE « Cougars » Montigny Le Bretonneux

Meilleur Lanceur de la saison : Yorfrank Lopez Tequedor Montigny le Bretonneux
Meilleur batteur de la saison : Ariel Soriano « Boucaniers » La Rochelle
MVP série finale : Owen Ozanich « huskies » Rouen

FINAL FOUR Nationale 2

CHAMPION : « Korvers » Dunkerque
FINALISTE : « Cougars » Montigny le Bretonneux

Meilleur Batteur : Mathieu Dufour « Cougars »Montigny le Bretonneux
Meilleur Lanceur : « Gael Gokelaere « Korvers » Dunkerque
MVP : Basile Meuret « Korvers » Dunkerque

MODIFICATION CI DESSOUS 17 octobre 2018

Suite à l'information reçue ce jour du club des Pharaons d'Evry renonçant à une éventuelle participation à la D2 2019, les barrages N1/N2 sont annulés

Ont les droits sportifs pour la D2 2019 : PUC 2, Rouen 2, Montpellier 2, Valenciennes, Ermont, Beziers, Eysines, Breal, St Aubin, Senart 2, Montigny 2, Dunkerque, Thiais, Strasbourg, Ronchin, Vallée du Gapeau

POINTS DIVERS

Les membres de la CNSB tiennent à remercier le président Didier Seminet pour sa participation exceptionnelle à notre réunion. Baseball5, baseball féminin, vision territoriale et championnats 2018 ; un cap clair et inspirant sur lequel va travailler la C.N.S.B.

La réunion annuelle des clubs de division 1, division 2 et nationale 1 aura lieu à l'INSEP le samedi 17 Novembre 2018 de 10h00 à 17h00.

Pour la C.N.S.B
Jean-Marie Meurant